



ETATS FINANCIERS

ANNEXE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2006

ACTIF EN €	Notes	juin-06	déc-05
Ecarts d'acquisition	D - 1.1	0	0
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	D - 1.1	17 086 353	15 570 928
Autres immobilisations incorporelles	D - 1.1	149 866	154 975
Immobilisations corporelles	D - 1.2	39 257	50 577
Participations mises en équivalence	D - 1.3	0	0
Immobilisations financières	D - 1.3	51 789	54 670
Impôts différés actif	F	0	0
Actif non-courant		17 327 265	15 831 150
Stock de Marchandises		131 769	100 165
Créances clients	D - 1.4	10 390 090	10 443 102
Autres créances	D - 1.4	4 500 720	3 177 492
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D - 1.9.1	2 831 650	3 115 221
Actif courant		17 854 229	16 835 980
Total actif		35 181 494	32 667 130

PASSIF EN €	Notes	juin-06	déc-05
Capital	D - 1.5	4 440 260	4 440 260
Réserves (part du Groupe)		-7 563 684	-11 272 651
Résultat (part du Groupe)		855 974	3 708 971
Capitaux propres (part du Groupe)		-2 267 450	-3 123 420
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres		-2 267 450	-3 123 420
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	1 976 296	2 558 801
Avantages du personnel	D - 1.6	11 752	10 444
Subventions publiques différées		23 917	23 917
Provisions	D - 1.6	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D - 1.8	513 679	922 923
Passifs d'impôt différé	F	0	0
Passif non-courant		2 525 644	3 516 085
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	2 652 391	1 175 700
Provisions	D - 1.6	581 005	586 569
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D - 1.8	31 689 904	30 512 196
Passif courant		34 923 300	32 274 465
Total passif		35 181 494	32 667 130

RESULTAT EN €	Notes	juin-06	juin-05
Chiffre d'affaires et Subventions	E - 1.1	12 957 902	7 638 407
Autres produits de l'activité		532 401	190 908
Production immobilisée et stockée		0	0
Achats		- 7 815 690	- 5 153 878
Impôts, taxes et versements assimilés		118 473	- 178 942
Charges de personnel		-673 777	- 716 632
Amortissements	E - 1.5	-4 162 308	- 3 993 952
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	957 001	- 2 214 089
Autres produits et charges opérationnelles	E - 1.3	-61 391	2 393 663
Résultat opérationnel		895 610	179 574
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		34 229	25 604
Coût de l'endettement financier brut		-73 865	-103 314
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	-39 636	-77 710
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat avant impôts		855 974	101 864
Impôts	F	0	- 23 100
Résultat net des activités		855 974	78 764
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Part du groupe		855 974	78 764
Résultat par action (non dilué)		0.029	0.003
Résultat par action (dilué)		0.029	0.003

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 01/01/05	4 440	1 959	- 8 385	- 4 847	- 6 832	0
Affectation du Résultat de l'exercice N - 1			- 4 847	4 847	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat du semestre S - 1				79	79	0
Soldes au 30/06/05	4 440	1 959	- 13 232	79	-6 754	0
Régularisation résultat du semestre S - 1				-79	-79	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				3 709	3 709	0
Soldes au 31/12/05	4 440	1 959	- 13 232	3 709	- 3 123	0
Affectation du Résultat de l'exercice N - 1			3 709	-3 709	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat du semestre S				856	856	0
Soldes au 30/06/06	4 440	1 959	-9 523	856	-2 267	0

FLUX EN €	Notes	juin-06	juin-05
Opérations d'exploitation :			
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	957	- 2 214
Dotations nettes aux amortissements et provisions	E - 1.5	4 162	3 994
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	-40	- 77
Impôts versés	F		-23
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-536	- 3 108
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 543	- 1 428
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations		456	9 592
Acquisitions d'immobilisations	D - 1.1.1 D - 1.2.1 Et D - 1.3.3	-6 175	- 6 188
Variation des dettes sur immobilisations			- 1 150
Incidence des variations de périmètre			
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-5 719	- 2 254
Opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Augmentation de capital			
Variation des dettes financières	D - 1.7.1	1 077	- 315
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 077	- 315
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-99	511
Trésorerie d'ouverture		2 924	1 534
Trésorerie de clôture		2 825	2 045
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		2 535	2 440
Disponibilités		297	0
Concours bancaires courants		-7	- 395

BAC MAJESTIC
Annexe aux Comptes consolidés au 30 juin 2006
SOMMAIRE

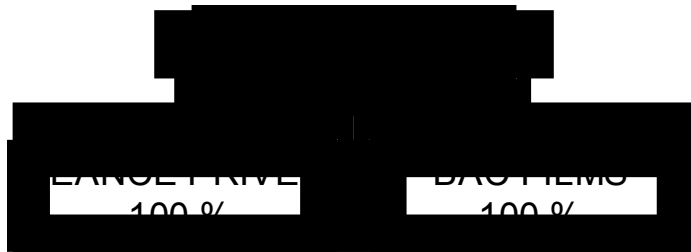
NOTE PRELIMINAIRE.....	6
NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS.....	7
NOTE C - LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES.....	14
NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN.....	14
NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE	18
NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	20
NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS.....	21
NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL.....	22
NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE.....	22
NOTE K - COMPTES PROFORMA.....	23

NOTE PRELIMINAIRE

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

L'organigramme du groupe au 30 juin 2006 est le suivant



Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :
88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce qui inclut désormais la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché d'Eurolist. BAC MAJESTIC (filiale de MILLIMAGES) est une société cotée sur l'Eurolist C, Euronext Paris (Code ISIN FR00000076895)

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Point sur Financements

COFICINE a accordé un crédit de 2 100 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération à taux variable indexé sur l'Euribor à 3 mois majoré de 2,50 points.

Au cours du premier semestre 2006, il a été remboursé aux organismes bancaires un montant total de 1 303 k€

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

Ventes salles

12 films sont sortis en salles au cours du premier semestre 2006, contre 6 au premier semestre 2005

Edition Vidéo

Depuis 2005, BAC FILMS a donné naissance à un label BAC VIDEO (10 titres ont été sortis au cours du premier semestre 2006).

Ventes Internationales

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC MAJESTIC commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL. 2 films nouveaux ont ainsi été distribués au cours du premier semestre 2006 et le montant total du chiffre d'affaires de cette activité a représenté 2,108 M€.

Perspectives

Au deuxième semestre, Bac Films distribuera 6 films en salles, soit un retour au re-dimensionnement opéré en 2004, dont, notamment :

- ✓ Yacoubian Building de Marwan Hamed
- ✓ Le pressentiment de Jean Pierre Darroussin
- ✓ Shortbus de John Cameron Mitchell
- ✓ The last show de Robert Altman

Les sorties vidéo importantes concernent « Le petit chaperon rouge » et la « Planète Blanche »

L'ensemble des opérations de l'exercice a permis d'arrêter les comptes dans une perspective de continuité d'exploitation

NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de la période du 01 janvier 2006 au 30 juin 2006 sont présentés en conformité avec le référentiel IFRS, norme IAS 34, tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative a été établie selon les mêmes principes.

Il est rappelé que les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les états financiers consolidés du Groupe, présentés avant l'exercice 2005, étaient établis en conformité avec les principes comptables définis par le règlement 99-02 du comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Ils sont disponibles dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 septembre 2005.

1.1. BASES D'EVALUATION UTILISEES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles.

1.2. CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.2.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.2.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en "Immobilisations financières".

L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés mises en équivalence.

1.3. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.3.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de filiales étrangères.

1.3.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

1.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe n'a pas effectué de regroupements d'entreprises.

1.5. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe se donne jusqu'à la clôture du deuxième exercice suivant la date d'acquisition pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation.

Les écarts d'acquisition font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation : leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale estimée à partir des valorisations de marché basées sur une méthode de multiple de chiffre d'affaires et la valeur d'utilité déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés des filiales.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Autres charges des activités ordinaires".

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Mises en équivalence".

1.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

1.6.1. Immobilisations incorporelles

1.6.1.1 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une dotation complémentaire aux amortissements est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

1.6.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.6.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- | | |
|---|------------|
| ▪ Agencements et installations techniques | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

1.7. MISES EN EQUIVALENCE

Le poste "Mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Résultat des sociétés mises en équivalences".

Au 30 juin 2006, aucune des filiales du Groupe n'a été intégrée par mise en équivalence.

1.8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

1.9. DEPRECIATION DES ACTIFS

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition. Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Dépréciation sur films en-cours

La dépréciation comptabilisée sur les films non sortis (droits audiovisuels en cours) concerne Bac Films. Elle a été déterminée en fonction des recettes prévisionnelles de chaque film concerné au cas où celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable.

1.10. STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

1.11. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

1.12. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste est uniquement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

1.13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

1.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif.

1.15. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir

de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu pour le calcul de cette provision.

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

1.16. PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette valeur est enregistrée en "Frais de personnel" linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au 30 juin 2006, il n'y a plus de plans de souscription d'actions en vigueur.

1.17. IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

1.18. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

1.19. EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de l'endettement financier très court terme (lignes de crédit), pour lequel cette évaluation ne se justifie pas.

1.20. SOFICAS

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par le Groupe sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif du bilan au poste "Autres dettes courantes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

La société n'a pas bénéficié de financement en provenance de Soficas.

1.21. STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDE

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

1.22. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles, et dans 2 zones géographiques : France et export.

1.23. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.23.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

1.23.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

1.23.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

1.23.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

1.24. SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD, la part de cette dernière étant appelée à progresser fortement dans les années à venir.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

▪ Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

▪ Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan en « Subventions et avances ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution.

1.25. CREDIT D'IMPOT CINEMA

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat d'exploitation à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée. Compte tenu de son activité, la société ne bénéficie pas de ce crédit.

1.26. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le résultat des activités ordinaires intègre le résultat d'exploitation, les autres produits ou charges des activités ordinaires, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non-courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

1.27. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

1.28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat d'exploitation), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non-courants.

1.29. QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les résultats des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence font partie du résultat présenté sur cette ligne.

1.30. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

NOTE C - LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES**1.1 Variation de périmètre**

Il n'y a eu aucune variation de périmètre entre le 31 décembre 2005 et le 30 juin 2006.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

	Juin 2006	Décembre 2005
Consolidées par intégration globale	2	2
Mises en équivalence	0	0
Total	2	2

Nom de la société	Siren	Siège Social	Date de clôture inter-médiaire	Date de clôture annuelle	% contrôle 30/06/06	% intérêt 30/06/06	% contrôle 30/06/05	% intérêt 30/06/05	Méthode Intégration *
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	30 juin	31 décembre					
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	30 juin	31 décembre	100 %	100 %	100 %	100 %	I.G.
BAC FILMS	337 527 378	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	30 juin	31 décembre	100 %	100 %	100 %	100 %	I.G.

- I.G. : Intégration Globale

Au 30 juin 2006, MILLIMAGES SA détient 25,002 % du capital de BAC MAJESTIC.

Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis mai 2004.

NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN**1.1 Immobilisations incorporelles***1.1.1 Valeurs brutes :*

En K€	31/12/05	+	- (a)	Variation de périmètre	30/06/2006
Droits Audiovisuels	204 340	6 172	-564		209 948
Fonds Commercial	2 423				2 423
Ecart d'acquisition non affecté	3 195				3 195
Autres immobilisations incorporelles	637				637
TOTAL GENERAL	210 595	6 172	-564	0	216 203

(a) Les diminutions correspondent essentiellement à des abandons de projets

1.1.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	Reprise de Provisions	- (a)	Variation de périmètre	30/06/2006
Droits Audiovisuels	188 769	4 665	-530	-42		192 862
Fonds Commercial	2 278					2 278
Ecart d'acquisition non affecté	3 195					3 195
Autres immobilisations incorporelles	627	5				632
TOTAL GENERAL	194 869	4 670	-530	-42	0	198 967

(a) Les diminutions correspondent essentiellement à des abandons de projets

1.1.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/05	Brut	30/06/06	
	Net		Amortissement	Net
Droits Audiovisuels	15 571	209 948	-192 862	17 086
Fonds Commercial	145	2 423	-2 278	145
Ecart d'acquisition non affecté	0	3 195	-3 195	0
Autres immobilisations incorporelles	10	637	-632	5
TOTAL GENERAL	15 726	216 203	-198 967	17 236

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	30/06/06
Autres Immobilisations corporelles	497	1	-88		410
TOTAL GENERAL	497	1	-88		410

1.2.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	30/06/06
Autres Immobilisations corporelles	446	13	-88	0	371
TOTAL GENERAL	446	13	-88	0	371

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/05	30/06/06		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres Immobilisations corporelles	51	410	371	39
TOTAL GENERAL	51	410	371	39

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

1.3. Titres mis en équivalence, titres de participation non consolidés et créances rattachées, autres immobilisations financières

1.3.1 Sociétés mises en équivalence et titres de participation non consolidés

Au 30 juin 2006, la société ne détient plus de titres de participation non consolidés ni de sociétés dont le résultat est mis en équivalence.

1.3.2 Informations relatives aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle

Néant.

1.3.3 Autres Immobilisations financières

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périmètre	30/06/06
Dépôt de Garantie ^(a)	38	0	-1	0	37
Prêts Personnel	16	0	-1	0	15
TOTAL GENERAL	54	0	-2	0	52

(a) Il a été versé à Millimages un dépôt de garantie de 37 500 € dans le cadre du contrat de sous-location qui a été signé en 2004.

1.4. Clients et autres créances

Au 30 juin 2006, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	11 001	361	11 362	972	10 390
Autres Créances ⁽¹⁾	4 697		4 697	196	4 501
Total Général	15 698	361	16 059	1 168	14 891

(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	2 828		2 828		2 828
Avances et acomptes versés	9		9		9
RRR à recevoir sur acquisition Films	209		209		209
Comptes courants	0		0		0
Créances sur Divers Fonds de soutien	94		94		94
Créances diverses	717		717	196	521
Charges constatées d'avance	840		840		840

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

1.5 Capitaux propres

Le capital social de 4 440 260,25 € est composé de 29 601 735 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,15 €.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	29 601 735	0	0	0,15 €

Conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 30 mars 2004, la valeur nominale des actions a été fixée à 0.15 €.

L'assemblée Générale extraordinaire tenue le 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la société malgré les capitaux propres négatifs de la société.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note I § 1.3 de ce document.

1.6 Provisions

En K€	31/12/05	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	30/06/06
<i>Passif non courant</i>					
Provision pour engagements de retraite	10	12		-10	12
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
<i>Passif courant</i>					
Provisions pour risques	587			-6	581
Total des Provisions	597	12	0	-16	593

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note H intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ».

1.7 Dettes financières

1.7.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périmètre	30/06/06
Emprunts	3 544	2 380	-1 303	-	4 621
Découverts et soldes créditeurs de banque	191		-184	-	7
Total Général	3 735	2 380	-1 487	-	4 628

La variation nette du poste Emprunts présente une hausse de 1 077 k€.

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2005 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1^o semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 30 Juin, la somme restant due à ce titre est de 2,3 M€, elle s'élève au 30 octobre 2006 à 2,3 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note G § 1.2 ci-après.

1.7.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total	1 969	2 560	99	4 628

1.8 Dettes Fournisseurs et autres créiteurs

En K€	Passif Courant	Passif Non Courant	Total
Avances et acomptes reçus			0
Emprunts et dettes financière diverses	126		126
Dettes d'exploitation	8 772		8 772
Dettes fiscales et sociales	2 911	304 ⁽¹⁾	3 215
Dettes sur immobilisations	18 582		18 582
Autres dettes	365		365
Comptes de régularisation	933	210 ⁽²⁾	1 143
Total Général	31 689	514	32 203

⁽¹⁾ La dette fiscale à plus d'un an correspond à la somme dont un moratoire de paiement a été accepté par l'administration fiscale. Cette somme sera intégralement remboursée fin 2007.

⁽²⁾ Cette somme correspond à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra au cours du deuxième semestre 2007 et de l'année 2008.

1-9 Tableau Des Flux

1.9.1 Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	30 Juin 2005	Décembre 2005	30 Juin 2006
Disponibilités	0	88	297
Valeurs mobilières de placement	2 440	3 027	2 535
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	2 440	3 115	2 832
Concours bancaires courants	- 395	- 191	-7
NET POSTE TRESORERIE	2 045	2 924	2 825

Valeurs mobilières de Placement Montants en K€	30/06/05	31/12/05	30/06/06
SICAV Monétaires	2 440	3 027	2 535
Provisions	0	0	0
Valeur nette	2 440	3 027	2 535

1.9.2 Variation de périmètre :

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice 2006.

NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

1.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA Juin 2006	CA Juin 2005
Distribution en salles de cinéma	5 476	2 303
Subventions	1 260	668
Distribution vidéo	1 695	1 671
Distribution télévision	1 244	1 623
Ventes Internationales	2 108	569
Coproduction, et divers	1 174	805
Total Chiffre d'affaires	12 958	7 639
Dont :		
France	10 662	6 915
Export	2 296	723

1.2 Résultat Opérationnel courant

En k€	30/06/06	30/06/2005
Résultat activité Films	2 303	-555
Frais de structure	-1 346	- 1 659
Résultat Opérationnel courant	957	-2 214

1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	30/06/06	30/06/2005
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	511	12 110
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées	572	9 716
TOTAL	-61	2 394

1.4 Charges et produits financiers

En K€	30/06/06	30/06/05
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur C/C	6	12
Cession SICAV	15	11
Gains de change	12	2
Intérêts sur Prêts aux salariés	-	-
Divers	1	1
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	34	26
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	66	102
Intérêts des emprunts (Crédit Bail Compiègne)	-	-
Frais de portage	-	-
Perte de Change	5	1
Agios et frais bancaires divers	3	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	74	103
RESULTAT FINANCIER	-40	-77

1.5 Amortissements (Dotations – Reprises)

En k€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques	TOTAL
Dotations en K€	4 693	70	12	4 775
Reprises en K€	0	-54	-559	-613
IMPACT NET	4 693	16	-547	4 162

1.6 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la société correspond à l'exploitation d'œuvres audiovisuelles

Secteur d'activité Exploitation d'œuvres audiovisuelles (données en k€)	30/06/2006	30/06/2005
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	12 958	7 638
Acquisition d'actifs	6 175	6 188
Valeur nette des actifs	17 327	17 860

⁽¹⁾ La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique

2 zones géographiques : France et export

Zones Géographiques (données en k€)	30/06/2006	30/06/2005
Chiffre d'affaires		
FRANCE	10 662	6 915
EXPORT	2 296	723
Acquisition d'actifs		
FRANCE	6 175	6 188
EXPORT	0	0
Valeur nette des actifs		
FRANCE	17 327	17 860
EXPORT	0	0

NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

- Les montants d'impositions différées actives et passives constatées et inclus respectivement dans les comptes « Impôts différés actifs » et « Provisions pour risques et charges » sont les suivants :

en K€	30/06/06	31/12/05
Actif d'impôt différé	0	0
Passif d'impôt différé	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 30 juin 2006).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 30/06/06 à environ 4,8 M€.
- Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe, les impôts différés actifs provenant des décalages d'impôt temporaires n'ont pas été comptabilisés.
- L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

en K€	30/06/06	31/12/05
Charge courante d'impôt	0	21
Charge d'impôt différé	0	0
Total	0	21

NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

1.1 Engagements hors-bilan

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K €	30/06/06	31/12/05
Avals, cautions et garanties données :		
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	9	36
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	0	0
Total Avals, cautions et garanties données	9	36
Engagements reçus :		
Subventions acquises restant à recevoir ^(a)	0	0
Autres :		
Clause de retour à meilleure fortune	0	0

(a) Depuis 2005, cette somme n'est plus enregistrée en comptes de bilan (voir commentaires § B 1.24)

1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 30 juin 2006, les nantissements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K €	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	9 059	1 625	2 320	70 %
COFILOISIRS	2 638	298	1 558	19 %
NATEXIS	1 737	63	659	10 %
OBC	10 160	0	84	0 %
Total	23 594	1 986	4 621	43 %
Rappel Total Postes du bilan (non courants)	216 665	17 327		
% actifs nantis	10.9 %	11.5 %		

NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 30/06/2006 s'élève à 150 K€.

Le pôle Majestic Cinémas cédé le 1^{er} décembre 2003 a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2001 et 2002. Un risque fiscal, lié à une imposition complémentaire due par le groupe intégré, a été estimé à 180 K€ et figure en provision pour risques.

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 12 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 83 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL

1.1 Rémunération des dirigeants :

Les rémunérations brutes versées au cours du premier semestre 2006 aux dirigeants du Groupe à raison de leur mandat ou de leur contrat de travail de dirigeants s'élèvent à 76 k€ pour Monsieur Labadie (mandat) dont 1 K€ au titre des avantages en nature. La rémunération nette imposable pour le premier semestre 2006 s'élève à 64 K€ pour Monsieur Labadie. Monsieur Roch Lener ne perçoit aucune rémunération du groupe BAC MAJESTIC au titre de ses mandats sur BAC FILMS ou BAC MAJESTIC.

En 2006, comme au cours des années précédentes, BAC MAJESTIC n'a pas versé de jetons de présence. Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ.

1.2 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	30/06/2006	30/06/2005
Cadres	10	10
Non cadres	5	6
Total	15	16

1.3 Informations sur les bons de souscription d'actions

Il n'y a plus à ce jour de bons de souscription d'actions.

NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

1 Risques de change

Depuis la cessation des relations avec Miramax et Studio Canal, la majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Autres activités

Les chiffres d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros. Le risque est donc extrêmement faible.

2 Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2005 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 30 juin 2006 est le suivant (y compris découverts et soldes créditeurs de banque pour 7 K€) :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Dettes</u> (taux variable)	1 749	2 560	99	2 308
<u>Dettes</u> (taux fixe)	220	0		2 320
<u>Autres</u> (taux fixe et taux variable)	0	0	0	0
Passifs Financiers	1 969	2 560	99	4 628
Actifs financiers (VMP)	2 535			2 535
Position nette avant Gestion	-566	2 560	99	2 093
Hors Bilan	0	0	0	0
Position nette après Gestion	-566	2 560	99	2 093

Le Groupe n'a pas d'engagements financiers hors-bilan au 30 juin 2006, ni n'en a souscrit depuis.

3 Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 30/06/2006	Montant global des lignes au 09/11/06	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	84	84	31-03-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	659	659	31-12-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 558	1 558	31-03-11 (*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05 %	220	220	05-07-06	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	2 100	2 100	23-06-08	Non
Total Crédits		4 621	4 621		

(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

4 Risques sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K €	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	2 535	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant
Position nette globale	2 535	Néant

NOTE K - COMPTES PROFORMA

Aucune variation de périmètre n'ayant été constatée au cours de l'année 2006, il n'a pas lieu d'établir de comptes proforma.